

## **Science et démocratie, droits et libertés, transmission des connaissances et retombées de la recherche**

Selon diverses enquêtes d'opinion effectuées en France et dans différents pays européens, ce sont les métiers de la recherche scientifique qui jouissent de la meilleure image dans le public. Paradoxalement, le sentiment de confiance du public envers les sciences s'émousse dans le même temps, sans doute du fait de la confusion entre science et innovation et de la centralité des technosciences dans le système de production mondial. Ce sentiment de méfiance risque d'être instrumentalisé - s'il ne l'est déjà amplement - par les pouvoirs politico-économiques néolibéraux comme un outil supplémentaire du détricotage des systèmes de recherche organisés par les scientifiques, en vue de les mettre au seul service de la guerre économique entre groupes industriels privés. Il s'agit donc de penser d'urgence la responsabilité sociale des acteurs de la recherche au sein de leur communauté et de redonner à l'avancement des connaissances son plein sens au service du progrès social, économique, culturel et écologique.

### **Contexte politico-économique mondial**

Dans un monde où depuis une vingtaine d'années, la norme de la concurrence - qui était celle des grands oligopoles - s'est généralisée aux institutions publiques et aux gouvernements se pose la question de la construction et de la mise en oeuvre par les dispositifs de production scientifique de leurs propres normes de fonctionnement et de déontologie. En France, l'époque est finie où les gouvernements laissaient aux organismes de recherche publique - CNRS, INSERM, INRA, IRD, etc.- et d'enseignement supérieur une large marge de manœuvre dans leur gestion et leur programmation scientifique.

Dans le monde d'aujourd'hui, la connaissance est de plus en plus asservie à l'accumulation de profit privé. Elle n'est plus seulement appréhendée comme source d'inventions techniques, elle est devenue un bien rare, exploitable sur le marché (droits de propriété intellectuelle, brevets ...). Et même s'ils ont fait leurs preuves, les dispositifs de recherche construits avec la communauté des scientifiques sont attaqués pour être mis au service de la guerre économique entre grands groupes industriels privés. Dès lors la connaissance est assignée à la compétitivité des économies et des entreprises, et sa production organisée sur le modèle du secteur privé : la formation et la recherche sont conçues comme des entreprises, basées sur le principe du management de la performance. C'est ce qu'expriment le processus de Bologne et la stratégie de Lisbonne.

### **Contexte français**

En France, l'attaque contre les organisations démocratiques et le secteur public se traduit par une montée de l'autoritarisme. Face aux résistances des acteurs de la production des connaissances, les gouvernements ont mis en oeuvre différentes stratégies dont l'objectif est l'implosion des services publics et les armes l'élaboration d'une "culture de projets, le "Pacte pour la recherche", la «Loi relative aux libertés et responsabilités des universités» (LRU), la création de diverses agences de programmation et d'évaluation composées uniquement d'experts nommés par le politique, excluant de fait toute instance élue représentative des acteurs de la recherche et tout dispositif consultatif. Les méthodes peuvent être plus insidieuses : réduction des dotations aux organismes, développement des emplois précaires en lieu et place des emplois permanents statutaires, primes et promotions attribuées dans l'opacité de la voie hiérarchique, etc. Cet ensemble d'attaques a déclenché

de très importants mouvements de résistance chez les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, dont celui de l'hiver 2008 - printemps 2009. Le gouvernement a reculé sur certains points importants, mais limités. Il continue un insidieux travail de sape en démontant pièce après pièce les instruments, voire les monuments, du service public de recherche. Une de ses dernières attaques vise le Palais de la découverte, dont la fusion avec la Cité des sciences et de l'industrie, est non seulement une vengeance minable contre une des créations du Front populaire, mais surtout une négation de l'originalité de la recherche fondamentale, de la liberté d'esprit et des valeurs culturelles qui lui sont attachées.

*Le SNCS s'oppose de façon frontale à cet ébranlement des normes de production de connaissances, s'élève contre le contrôle, la bureaucratisation et la mise en concurrence de tous avec tous. Il lutte pour que soient instituées les conditions de l'exercice des métiers de la recherche pour une connaissance ouverte et accessible à tous, pour une politique de recherche au service du progrès social, économique, écologique et culturel.*

### **Fonctions de l'évaluation des activités de la recherche publique dans une économie de marché**

Dans les organismes français de recherche publique, l'évaluation des personnels, des laboratoires et de la conjoncture, ainsi que les réflexions sur la prospective étaient faites principalement par des pairs démocratiquement élus : Comité national de la recherche scientifique, Conseil national des universités, etc. Dans le cadre de sa politique favorisant la recherche sur contrat à court terme sur des thèmes qu'il fixe lui-même et la logique du profit privé, le gouvernement veut ôter aux scientifiques leur système efficace et pertinent d'évaluation en le remplaçant par des instances entièrement nommées, ce qui va entraîner de fait la disparition de la liberté de création.

*Le SNCS considère que l'on ne peut, sans danger pour l'avenir de la recherche publique, faire disparaître un système d'évaluation par les pairs et déconnecter l'évaluation des chercheurs de celle des laboratoires où ils travaillent. L'AERES, l'ANR, les pôles de compétitivité, les clusters, etc. sont les outils du pouvoir pour mettre la recherche publique au service des entreprises privées.*

### **Marchandisation et diffusion des connaissances**

La diffusion des connaissances, l'enseignement supérieur et plus généralement l'éducation et la formation dans leur ensemble sont soumis aux mêmes logiques de rentabilité à l'œuvre dans la recherche. Un ensemble de dispositifs (LMD, pôles de compétitivité, clusters ...) est construit, ou en cours de réorganisation (éducation de la petite enfance, formation tout au long de la vie ...) selon la logique du marché.

A l'université, le passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE), sous prétexte d'autonomie, transforme le président d'université en un manager doté d'une enveloppe budgétaire globale qu'il peut gérer de façon autonome, en transformant par exemple des salaires en crédits de matériel, de rénovation des bâtiments, ou de primes individualisées (mais pas le contraire). Dans le cadre de la RCE et de la concurrence entre « pôles d'excellence », un président d'université peut, face au désengagement de l'Etat, décider d'augmenter les frais d'inscription, de passer des contrats avec des industriels en échange de formations spécialisées, etc.

Le passage aux RCE permet à une université de vendre ses services, en les soustrayant à telle ou telle entreprise privée, d'attribuer localement les primes telles les PEDR

ou les futures « primes d'excellence », les primes de fonction et de résultats, ou les primes d'intéressement (sans passer par les instances nationales).

En réalité, derrière ces dispositions, conséquences de la loi LRU, elle-même expression de la stratégie européenne en matière d'enseignement supérieur et de recherche, c'est l'amorce de la disparition d'un service public d'enseignement supérieur et de recherche qui se met en place.

## **Recherche publique – recherche industrielle**

La recherche industrielle a pour mission notamment de développer les applications de la recherche, mais aussi de mener elle-même des activités de production de connaissances, qui peuvent être fondamentales, dans le domaine qu'elle couvre.

A l'heure actuelle, les grands groupes privés ferment leurs laboratoires en France et en Europe, tout en cherchant à accaparer les innovations sources de surprofit. Ils externalisent leurs besoins de recherche en reportant tous les risques sur les « jeunes pousses », de façon à maximiser leur rentabilité financière. Ils cherchent à faire effectuer par le secteur public le maximum de recherches en amont de l'application, via, entre autres, des contrats à court terme de l'ANR. Par le biais du "crédit-impôt-recherche", un véritable pillage du budget de la recherche publique est organisé sans le moindre contrôle des résultats. Dans son discours de janvier 2009, Sarkozy a même invité les industriels à se servir du potentiel de la recherche publique pour leurs besoins d'innovation. On va ainsi voir se multiplier des situations, comme celle de l'INRIA, où des recherches fondamentales se font dans le cadre de partenariats public-privé, tels que le laboratoire mixte Microsoft–INRIA, alors que les équipes INRIA doivent rechercher leurs propres sources de financement, courant ainsi le risque de faire fonction de bureau d'étude (<http://www.snscs.fr/IMG/pdf/vrs-microsoft-inria-4.pdf>). Les exemples de ce type sont innombrables.

Les collaborations entre chercheurs du secteur public et chercheurs du secteur industriel sont souhaitables, tant qu'elles sont mutuellement profitables, et n'impliquent aucune subordination d'un secteur à l'autre. Les finalités de la recherche industrielle doivent être la satisfaction des besoins sociaux, économiques et écologiques de la société, et non un productivisme aveugle. Des secteurs industriels publics, dégagés de l'impératif de rentabilité maximum à court terme, seraient à même de développer une forte activité de recherche répondant à ces impératifs. Par ailleurs, de grands programmes peuvent associer entreprises et laboratoires publics, avec pour objectif un développement économique non productiviste et la création d'emplois stables. Les scientifiques du public peuvent eux aussi mener des recherches « impliquées ».

L'énergie, l'eau, les productions patrimoniales, le médicament, etc. doivent être reconnus comme biens communs. Cela impose une gestion publique, démocratique de ces secteurs. Libérés du l'impératif de rentabilité financière immédiate, ils seraient à même de développer une importante activité de recherche industrielle, cruciale au regard des impératifs des enjeux socio-environnementaux et, en particulier, climatiques.

## **Les connaissances comme biens communs**

**Brevetabilité des logiciels et du vivant** (voir VRS N° 355, 2003, Brevetabilité du vivant) :

- possibles aux États-Unis, les prises de brevets sur les logiciels sont interdites en Europe, mais de nombreux groupes de pressions font du lobbying auprès de la Commission européenne pour tenter de les imposer.
- Les brevets logiciels, comme les brevets sur le vivant, confisquent et monopolisent

des résultats au détriment de la poursuite des recherches par d'autres laboratoires ou même par ceux ayant produit les résultats en question. Des connaissances et découvertes universelles sont ainsi confisquées au profit de quelques-uns.

- La mainmise des grands monopoles de l'industrie de la connaissance concourt à l'érosion de la diversité aussi bien en informatique (quasi-monopole du système Windows) que dans le domaine du vivant (OGM de Monsanto, actions juridiques menées contre les associations paysannes élaborant des banques de graines et utilisant leurs propres semences ...)

### **Accès public aux résultats de la recherche**

Le problème est analogue dans le secteur de la publication scientifique, soumise au marché d'un petit nombre d'éditeurs. Les productions scientifiques – publications, découvertes, innovations - ne sont pas des marchandises comme les autres, et doivent pouvoir circuler librement.

### **Transferts de technologies**

Le SNCS encourage le transfert des technologies médicales (tests génétiques, médicaments) dans le cadre de licences non exclusives afin d'empêcher toute forme de monopolisation dans le domaine de la santé, en vue de favoriser l'accès des patients et des populations aux traitements. Les établissements publics de recherche, qui jouent un rôle important dans le champ des innovations thérapeutiques, peuvent contribuer à faire prévaloir des formes de mutualisation et de partage des connaissances et des technologies dans ce domaine (par exemple : pools de technologies ouverts à de multiples partenaires, médicaments placés dans le domaine public, etc.).

### **Coopérations entre suds et nord**

Par ailleurs, le SNCS est soucieux de faire avancer des formes de mutualisation des savoirs et des technologies dans le cadre de partenariats nord/sud (*cf.* rapport "International").

### **Chercheurs ET citoyens**

La science n'a jamais été déconnectée de la société. D'ailleurs, chaque chercheur est aussi citoyen et ne possède la qualité d'expert que dans le ou les domaines de recherche où il travaille.

La recherche s'est développée sous le patronage des princes puis des Etats et des industriels. Aujourd'hui, les institutions scientifiques publiques sont associées par des partenariats multiples à des gouvernements, à des collectivités locales, à des agences publiques nationales ou internationales, à des firmes industrielles, à des associations (par exemple associations de patients dans le champ de la recherche biomédicale), à des ONGs (par exemple consortium FACT contre la malaria initié par MSF, qui associe des universités, des industriels du nord et du sud, etc.), à des syndicats (que l'on songe aux partenariats en économie et en sociologie conclus au début des années 1980 avec la CFDT – programme Paroles- ou avec la CGT – informatisation, transformation du travail et de la gestion des entreprises). Des naturalistes amateurs sont de plus en plus reconnus en tant qu'experts sur des territoires en géologie, botanique, zoologie ou encore archéologie, travaillant avec des scientifiques et étudiant les changements du système Terre.

Il faut veiller à démocratiser toutes ces relations. Il convient, notamment :

- de renforcer les échanges entre les institutions scientifiques et le Parlement et les moyens de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST)

- d'initier des formes de partenariat chercheurs/associations/syndicats à l'exemple des PICRI de la région Ile-de-France (coproduction de programmes de recherche)
- de démocratiser la gestion de tous les types de partenariats, et notamment des gros contrats conclus entre la recherche publique et la recherche privée.

Les programmes scientifiques et technologiques relèvent d'une prospective qui doit associer, aussi bien au niveau régional que national et européen, la volonté publique à la demande citoyenne. Ils doivent être choisis en fonction de l'ensemble des besoins de la société et non sur la seule loi du marché. L'évaluation de ces programmes doit reposer sur une expertise scientifique collective. Les impulsions financières des régions, de l'Etat et de l'Europe doivent s'inscrire dans un partenariat cohérent.

*Il semble au SNCS que le foisonnement de tous ces nouveaux types de coopération réclame une évaluation plurielle de ces interactions : leurs avantages et leurs limites, le degré auquel elles peuvent – ou non- changer la façon dont les sciences sont produites et générer de nouvelles sortes de savoirs.*

## **Conclusion**

Dans un monde des sciences et des techniques en mutation très rapide, face à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne dans tous les pays d'Europe, le SNCS réaffirme la nécessité d'un secteur public dédié exclusivement au développement des connaissances, ce qui implique son financement pérenne, et l'importance de créer les conditions indispensables pour que le transfert des connaissances vers le secteur industriel et vers la société corresponde à l'intérêt général. Il considère qu'il est absolument essentiel, en particulier pour garantir l'existence d'experts scientifiques indépendants, que soit préservée l'autonomie de la recherche publique, de l'emploi et des choix publics. Pour réaliser cet objectif, il est impératif de maintenir ou d'établir des conditions favorables à la créativité et aux découvertes et inventions inattendues : augmentation des moyens humains en acteurs de la recherche titulaires et des financements récurrents et pérennes, par opposition aux financements actuels sur programmes à court terme. Il est également essentiel, pour la démocratie et pour l'indépendance de la recherche, que des chercheurs élus par leurs pairs participent de façon majoritaire à l'évaluation des chercheurs et de la recherche.

Le SNCS doit mieux articuler ses revendications aux luttes en cours contre la privatisation de tous les domaines de la vie, la précarisation généralisée, en particulier dans le cadre des relations intersyndicales et avec le mouvement social. Préserver et développer le secteur public de l'enseignement supérieur et de la recherche, et plus généralement de l'éducation, impose de mettre ces secteurs hors de l'Accord général sur le commerce des services.

Enfin, le contrat de confiance qui lie scientifiques et citoyens doit se renouveler pour que soient débattus options scientifiques et technologiques, impacts socio-économiques et conditions d'usage des techniques et pour que les connaissances soient davantage partagées et appropriées. C'est à ce prix que la recherche publique pourra continuer à vivre.

**Pour : 38    Contre : 7    Abstentions : 27    Refus de vote : 1**

---